

Avis sur les master carrière publique et collectivités territoria

Par **Tonnie**, le 14/05/2019 à 01:26

Bonjour,

Je voudrais changer d'université en faisant un transfert de mon dossier universitaire, lorsque je serais en L2, j'envisage de devenir fonctionnaire/cadre de la fonction publique (la bonne planque en droit ^^) mais le problème c'est que j'hésite entre ces 2 villes : Lyon et Bordeaux.

A Lyon, la ville est grande, belle, et animée, je sais qu'il y a 2 universités de droits (Lyon 2 & Lyon 3, je prendrai Lyon 3) et le master qui m'intéresse ici se nomme " carrière publique", il a pour vocation à former des futurs cadres de la fonction publique catégorie A et A+ (hautes catégories) mais le problème c'est que je n'ai pas pu avoir de retours sur cette même formation donc je ne sais pas si elle vaut vraiment le coût.

Puis il y a Bordeaux, une ville plus petite, je ne sais pas si elle est animée, je ne sais pas si l'université de droit est de bonne qualité. Le master qui m'intéresserait pour cette ville s'intitule " droit des collectivités territoriales" il a pour but de former des futures fonctionnaire de la fonction publique territoriale, et je n'ai pour cette formation reçus aucun retours non plus.

C'est la raison pour la quelle je vous demande de m'aider à choisir entre ces deux villes (magasins, cadre de vie, opportunités professionnelles, salaire.. Je me suis déjà renseigné sur mon futur logement les prix sont à peu près similaires), mais aussi si possible de me donner des infos sur les deux masters que j'ai mentionné, lequel est le plus réputé, le meilleur en somme [smile4]

Respectueusement.

Par **reblochonjuridique**, le 14/05/2019 à 16:40

Bonjour,

Je vais suivre cette discussion car j'ai opté pour une L3 parcours droit public l'année prochaine et un master collectivités territoriales m'intéresserait aussi.

En revanche, ne vous faites pas d'illusion, pour avoir fait un stage en collectivité auprès d'attachés territoriaux, je peux vous assurer que si les "planques" comme vous dites peuvent exister dans la fonction publique, elles sont de moins en moins nombreuses.

En effet, d'après ce que j'ai pu constater, les juristes cadres en collectivité ont des semaines très chargées et souvent une pression exercée par les élus qui leur demandent de répondre "vite et bien" à leurs nombreux problèmes juridiques. Si vous voulez exercer à un poste dit "tranquille", mieux vaut revoir vos ambitions à la baisse et passer un concours de catégorie C ou B comme contrôleur des finances publiques ou rédacteur territorial. Au moins vous ferez 35h et n'aurez pas trop "d'emmerdes" si je puis me permettre.

Cependant, s'agissant des catégories A/A+ comme les fonctions d'inspecteur des finances ou d'attaché territorial, n'y comptez pas trop...

Par **Tonnie**, le **14/05/2019** à **23:31**

Bonsoir,

lorsque je parle de "planques" je voulais sous entendre le fait que c'est un peu une sécurité de l'emploi, salaire qui progressent en fonction de l'ancienneté, passe par concours, etc...

Moi ça ne me dérange pas d'avoir des journées chargées, mais au vu de ce que vous avez écrit devenir cadre de la fonction publique est très compliqué...

Pouvez-vous aussi me donner une tranche de salaire pour les métier de cat B ?

Par **reblochonjuridique**, le **15/05/2019** à **09:42**

Bonjour,

Il ne s'agissait pas de vous décourager à passer des concours de catégories A ou A+, néanmoins il faut toujours avoir à l'esprit que le nombre de postes ouverts tend à diminuer dans le futur sous l'impulsion des gouvernements (particulièrement l'actuel), et surtout que la concurrence se fait de plus en plus rude.

Ainsi, de nos jours, le taux de réussite d'un concours comme celui d'attaché territorial se situe sous la barre des 10% (à titre d'exemple, 103 admis sur 2231 candidats en 2012 auxquels il faut soustraire le tiers d'inscrits qui ne se présente pas aux épreuves). De plus, malgré l'ouverture du concours à un niveau bac+3, vous aurez la plupart du temps des candidats titulaires d'un master face à vous.

Donc pour vous répondre, oui un concours de la fonction publique comme celui-ci est difficile et oui il faut bien le préparer (bien souvent ne faire que cela pendant un an sans certitude de résultats).

S'agissant des salaires, vous les trouverez en toute transparence sur le site du gouvernement où toutes les grilles sont présentées:

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/ma-remu/accueil-ma-remu>

Par **Sulky**, le **15/05/2019** à **16:50**

Bonjour,

Merci d'avoir répondu à mon sujet, je pense que je viserais le concours de contrôleur des finances publique, voire même celui de bibliothécaire (ou une profession en rapport avec la culture, musée, etc,) je vise les concours de catégorie b

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/05/2019** à **07:47**

Bonjour

@Sulkie : je vois que vous avez créé un nouveau compte. Si vous rencontrez un problème avec votre premier compte, contactez moi par MP.